

**PROSPECTUS SIMPLIFIÉ****PARTIE A STATUTAIRE****Présentation succincte :**

• <b>Dénomination :</b>	BMM CORPORATE VARIABLE
• <b>Forme juridique :</b>	Fonds commun de placement de droit français
• <b>Compartiments/nourricier :</b>	Non
• <b>Société de gestion :</b>	MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE
• <b>Gestionnaire comptable par délégation :</b>	MARTIN MAUREL GESTION
• <b>Durée d'existence prévue :</b>	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
• <b>Dépositaire :</b>	BANQUE MARTIN MAUREL
• <b>Commercialisateur :</b>	Groupe MARTIN MAUREL
• <b>Commissaire aux comptes :</b>	PATRICIA CHATEL

**Informations concernant les placements et la gestion :**

- **Classification :** Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- **Objectif de gestion :** Essentiellement par l'utilisation d'obligations à coupons révisables ou variables émises par les entreprises, la gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, l'EONIA, sur la durée de placement recommandée (au moins 24 mois).
- **Indicateur de référence :** L'indicateur de référence retenu est l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que bien que le fonds ait un indicateur de référence monétaire, l'objectif de gestion est réalisé majoritairement à partir d'investissements obligataires à taux variables. Son profil de risque est donc plus volatil que celui de son indice de référence. En conséquence, l'indicateur de référence retenu doit être considéré comme un indicateur de comparaison de performance à posteriori. BMM CORPORATE VARIABLE n'est pas un OPCVM indiciel ; sa performance peut s'éloigner de celle de l'indicateur de référence

- **Stratégie d'investissement :**

Le fonds est investi essentiellement en obligations ou titres de créances négociables libellés en euro à court et moyen terme émis par des entreprises, des institutions financières ou des Etats qui apportent un supplément de rendement par rapport au taux sans risque. Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'EONIA capitalisé par une exposition faible ou nulle au risque de taux directionnel et une exposition naturelle au risque de crédit.

BMM CORPORATE VARIABLE a, pour l'essentiel, une stratégie de constitution d'un portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables ou équivalents à coupons révisables ou variables. Toutefois, une partie limitée de l'actif pourra être exposé sur des obligations ou des titres de créances négociables ou équivalents à taux fixes ou zéro coupon, dans le respect de bornes de sensibilité comprise entre -1 et 2. La maturité de ces titres n'est pas limitée, mais la maturité moyenne du portefeuille, reflet des investissements réalisés sur les différents types d'obligations, évoluera entre 0 et 5 ans.

A l'achat, les titres ou, à défaut, les émetteurs doivent bénéficier, pour l'essentiel, d'une notation "investment grade" c'est à dire bénéficiant d'une notation à long terme au moins égale à BBB- chez S&P, ou équivalente chez les principaux instituts de notation. Toutefois, en cas de baisse de la notation en deçà de BBB-, ou d'une suppression de la notation, le fonds peut conserver les titres déjà en portefeuille, néanmoins, ils ne pourront représenter qu'une partie marginale du portefeuille.

La sensibilité au risque de taux est limitée soit de part la nature des obligations auxquelles le taux révisable ou variable confère une faible sensibilité aux variations de taux, soit par l'association de swaps de taux aux titres à taux fixe permettant de maintenir la sensibilité globale du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 2. Le risque crédit est le principal support de performance et de risque.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques des marchés de taux, via des futures, des options et/ou des swaps. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % de l'actif.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive européenne 85-611 modifiée. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'OPCVM, peut procéder à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres pour assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension par exemple) ou optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres par exemple).

• **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière, économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'OPCVM pouvant être investi dans des titres de créances privées que l'émetteur peut ne pas être en mesure de rembourser, la valeur liquidative du FCP pourrait baisser en conséquence.

Risque de taux

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille du FCP est comprise entre -1 et 2. La sensibilité exprime le degré moyen de réaction des cours des titres à taux fixes détenus en portefeuille lorsque les taux d'intérêt varient de 1%. La valeur liquidative du FCP pourra baisser sensiblement en cas de hausse des taux si la sensibilité de l'OPCVM est positive ou de baisse des taux si la sensibilité de l'OPCVM est négative.

Risque de perte en capital

Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique et des risques accessoires (risque de change) se trouve dans la note détaillée.

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

➤ *Souscripteur concerné :*

Part I : part de capitalisation, plus particulièrement destinée aux institutionnels

Part P : part de capitalisation, destinée à tous les souscripteurs

➤ *Profil type :*

L'OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent essayer de bénéficier d'un rendement supérieur à celui du marché monétaire, sans garantie de l'obtenir, principalement, par l'exposition aux écarts de rendements positifs dus à la qualité de signature des émetteurs d'obligations d'entreprises privées par rapport à ceux des emprunts d'Etat ou des secteurs public ou semi-public, dans certaines conditions, mais sans être exposé au risque inhérent à la sensibilité des obligations à taux fixe ou au risque de taux directionnel.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM."

• **Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 2 ans

**Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :****• Frais et commissions :**Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * Nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * Nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (1)	Parts I : 0,25 % TTC Taux maximum Parts P : 0,75 % TTC Taux maximum
Prestataires recevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Toutes catégories de parts : néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

( 1 ) Hors parts ou actions d'OPCVM dont la banque Martin Maurel est dépositaire.

- Régime fiscal :** Support de contrat d'assurance vie

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**Informations d'ordre commercial :****• Conditions de souscription et de rachat :**

Dénomination commerciale	Code ISIN	Valeur initiale de la part	Devises de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
I	FR0010848242	100 000,00 €	euro	1 000 000 €	1 part	Institutionnels
P	FR0010841940	1 000 €	euro	1 part	1 part	Tous souscripteurs

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par le dépositaire chaque vendredi à 11 heures 30 minutes et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

• **Clôture de l'exercice** : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

• **Affectation du résultat** : Part I : Capitalisation, Part P : Capitalisation

**• Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Hebdomadaire le vendredi ou, en cas d'impossibilité, le dernier jour de bourse précédent ces dates, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermetures des marchés français (calendrier officiel Euronext Paris SA) et des marchés des Etats de l'OCDE.

**• Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la BANQUE MARTIN MAUREL sur son site Internet ([www.martinmaurel.com](http://www.martinmaurel.com)) ou de MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE.

• **Devise de libellé des parts ou actions** : Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros.

• **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 15/01/10. Il a été créé le 29/01/10 .

**Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE - 17 Avenue Hoche - 75008 PARIS.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de : MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE - 17 Avenue Hoche - 75008 PARIS. N° Tel : 04.91.55.64.76

Ces documents sont également disponibles :

En contactant : Département gestion de taux

Au numéro de téléphone : 04 91 55 64 76

e-mail : [gestiondetaux@martinmaurel.com](mailto:gestiondetaux@martinmaurel.com)

Date de publication du prospectus : 29 janvier 2010

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

<b>PARTIE B STATISTIQUES</b>
------------------------------

<b>Performances du FCP</b>
----------------------------

• Performances annuelles :

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
BMM Corporate variable			
EONIA Capitalisé			

<b>Avertissement et commentaires éventuels</b>
--

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps  
La performance de l'indicateur n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur*

<b>Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au :</b>
---

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance - commissions de mouvement	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	

• **Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit, les coûts induits par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement.

Certains OPCVM pouvant investir jusqu'à 10 % dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement. L'acquisition et la détention d'un OPCVM (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

• **Autres frais facturés à l'OPCVM :**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au :**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Obligations	Néant
T.C.N.	Néant
Autres valeurs	Néant